

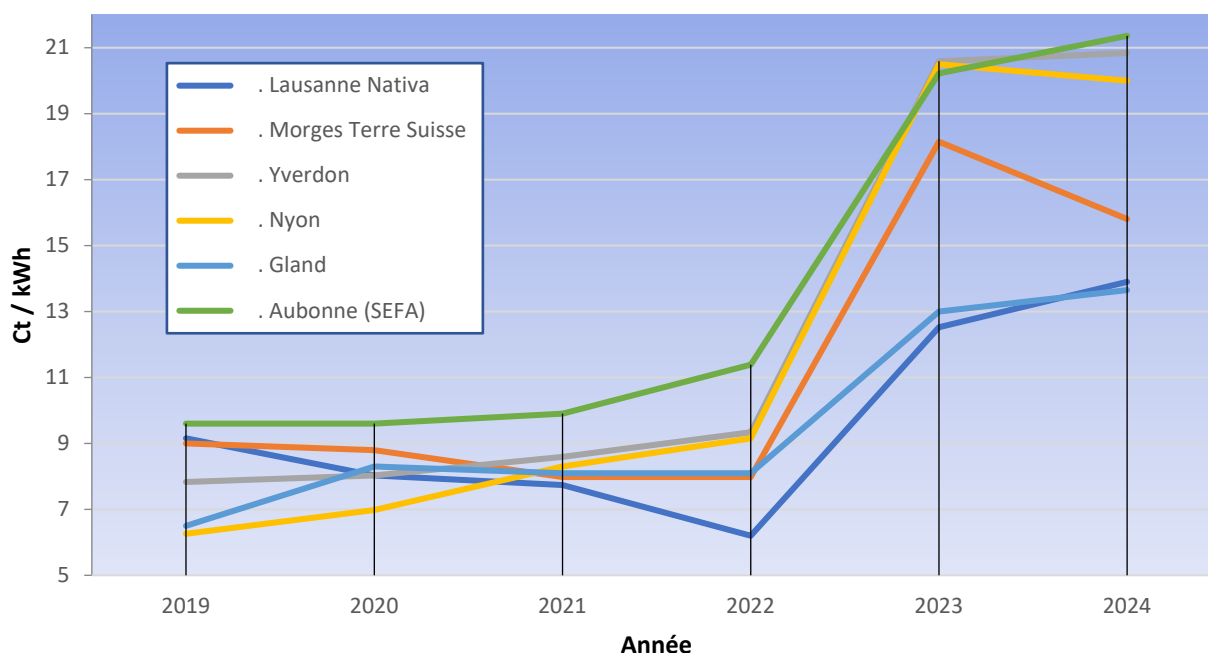


N'oubliez pas : le 29 mai, 19h00 à la salle communale de Bussigny, notre soirée CECB avec un intervenant expert : Patrick Weinmann. Venez nombreux !

Quels tarifs Énergie pour 2025 ?

Nous parlons uniquement de la composante Énergie du prix total du kWh, au tarif simple.

Prix du kWh ÉNERGIE (en ct.)



Vous connaissez mon goût pour les métaphores cyclistes : on voit jusqu'en 2022 un peloton assez groupé... Les tarifs 2022 ont été annoncés en août 2021, en plein COVID, mais avant les hostilités en Ukraine. Pour 2023, les « petits GRD » montent en flèche alors que les « gros » qui ont une forte capacité de production propre accélèrent aussi, mais plus modérément. Pour 2024, Romande Energie (RE) est le seul à pratiquer une légère baisse (*courbe rouge*).

Du fait de sa cotation en bourse, RE, qui alimente environ 80% de tous les chauffages électriques du canton de Vaud, a publié ses comptes 2023 et fournit d'intéressantes informations et explications.

1° Des résultats 2023 exceptionnels aux 2 sens du terme

Chiffres élevés, mais pas automatiquement répétables pour l'avenir : CHF 215 millions de bénéfice net contre 35 millions les deux années précédentes.

- ALPIQ, dont RE détient indirectement 9.9% du capital, a fait une année exceptionnelle. L'envolée des prix sur le marché lui permet de dégager un **bénéfice de CHF 1.3 milliard** dont, il est vrai, un **revenu exceptionnel (unique) de 567 millions** pour « extourne d'une asymétrie comptable » (sic). **Sur le bénéfice de 215 millions de RE, 139 millions sont dus à ALPIQ.**
- Le bénéfice net généré par RE, hors Alpiq, est donc de **76 millions**, soit le double des années précédentes.



2° RE indique avoir, hors bilan, une réserve de couverture Energie de 17.5 mios CHF au 31.12.2023.

Il faut savoir que la LAPEI (Loi fédérale sur l'**approvisionnement en électricité**) de 2007 permet à l'ELCOM (Commission Fédérale de l'Energie) de plafonner la marge des GRD (Gestionnaires de Réseau de Distribution) sur chaque client captif (ou « régulé »). RE a présenté aux investisseurs un document, reproduit sur notre site, qui montre qu'en 2018, 2019 et 2020, la marge autorisée a été dépassée. En 2021, elle n'a pas été atteinte, mais en cumul il subsistait une surcouverture de 23 millions. En 2022, cette marge autorisée a été fortement négative, provoquant une sous-couverture de 40 millions. Par contre, 2023 présente à nouveau un dépassement de la marge autorisée réduisant la sous-couverture à 17.5 millions.

Parce que RE l'a rendu public, nous savons que RE ferraille avec l'ELCOM devant le Tribunal fédéral. Ces querelles nous dépassent...

Nous maintenons que l'ELCOM fixe des limites supérieures à la marge autorisée par client captif, s'il y a dépassement il doit être remboursé aux clients captifs : les SI Lausanne ont été condamnés à ce titre il y a quelques années. RE a bien entendu le droit de défendre sa position.

Mais nous contestons que si le maximum autorisé n'est pas atteint, il puisse générer un droit de rattrapage. Si le taux d'alcoolémie admis est plafonné à 0.5‰, être contrôlé à 0.3 ne vous donne pas le droit de passer une autre fois à 0.7 ! La marge autorisée est un plafond, pas un droit ou une obligation.

*RE est « contrôlée » par l'Etat de Vaud qui pilote une convention d'actionnaires (avec la BGV et 118 communes) regroupant 55% du capital, mais 61% des droits de vote. Nous demandons au Conseil d'Etat, notamment par les administrateurs qu'il désigne, d'exiger de la Direction de RE de se soumettre aux principes fixés par l'ELCOM. Nous ne comprendrions pas que le net reflux des prix sur kWh sur les marchés ne se traduise pas par une réduction sensible sur nos factures Energie de 2025. **Nous souhaitons aussi que RE fasse preuve d'une vraie transparence.** C'est très bien d'exposer en grand détail les actions de décarbonation, la politique envers le personnel, etc., mais nous aimerions aussi connaître, année par année, en plus des chiffres totaux, la part réalisée avec les clients régulés : leur nombre, leur consommation totale, le CA et la marge « Elcom » réalisée.*

Nous votons le 9 juin...

... Sur diverses initiatives en lien avec la santé et notre assurance-maladie. Nous ne nous prononçons pas sur ces sujets qui ne correspondent pas au but de notre association.

En ce qui concerne le referendum sur l'approvisionnement en électricité sûr, soit l'Acte Modificateur Unique AMU (Mantelerlass), qui traite de l'Energie, le comité est partagé. Une claire majorité des membres trouve cet AMU bien incomplet en matière de coûts et regrette qu'on ne revienne pas sur l'interdiction du recours au nucléaire qui semble, pour eux, le seul à pouvoir assurer les besoins hivernaux et recommandent donc le NON. Deux autres membres voient d'un œil positif les limites portées au droit de recours (qui expliquent l'opposition des Verts) et estiment que ce premier pas est dans la bonne direction et le soutiennent. Deux membres ne s'expriment pas, pour l'instant.

Alors, à chacun de voir selon ses penchants politiques...

Jean-Pierre Mérot, président